

# CONSTRUCTION D'UNE HABITATION

Maître de l'ouvrage	pour accord	Adresse chantier
<b>M. REZ Rudolf</b>  Rue Pont des Diabes 22 5651 SOMZEE		Province de HAINAUT <b>Rue de Coumagne</b> <b>5651 GOURDINNE</b> <b>Lotissement GEERINCKX-BERNARD lot 1</b> Cadasté sect. B n° 181g pie

Architecte	Inscrit au tableau de l'Ordre des Architectes du Hainaut	Vu et approuvé par le collège échevinal en séance du
<b>TASSIN Thierry</b> rue Devillez, 2A 6060 GILLY 071/ 41 01 18		en séance du .....

Désignations	Echelle
VUE EN PLAN Niv 0, Niv 1, Niv 2	1/50
COUPE AA, BB	1/50
IMPLANTATION	1/200
SITUATION CADASTRALE	1/2500
PLAN DIVISION LOTISEMENT	1/400
ELEVATIONS	1/50
PROFILS - ELEVATIONS	1/100
.	.
.	.

Ind.	Modification(s)	Date
a	courrier WALCOURT 16/03/06	31/03/06
b	CSC + Stab	10/06/06
c	Correction: tuiles terre cuite	08/09/06
d	Longueur bâtiment -50cm	08/10/06
.	.	.
.	.	.
.	.	.
.	.	.

Date			
19/02/2006			
Indice	Ordre	Dossier	Feuille
d	Urb+Exec	0510A01	0/10

Les dessins restent la propriété de l'architecte

La responsabilité de l'architecte sur l'exécution des travaux ne débute que lorsque le maître de l'ouvrage l'avertit, par lettre recommandée, de la date de début des travaux en lui transmettant une copie du permis d'urbanisme et les remarques éventuelles des administrations concernées.